

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE KNOERINGUE
DE LA SEANCE DU 12 FEVRIER 2024**

LISTE de PRESENCE

Sous la présidence de M. UEBERSCHLAG André, Maire

Présents : MM. GROELLY Patrick, WILHELM Caroline, adjoints.

MM. DOPPLER Franck, GUTZWILLER Laurent, MERTZ Julie, MUNCH Johnny, UEBERSCHLAG Franck.

Absents excusés : MM. ZOELLE Jean-Denis ayant donné procuration à WILHELM Caroline, FRISCH Guillaume ayant donné procuration à UEBERSCHLAG André, MUNCH Pascal ayant donné procuration à GUTZWILLER Laurent.

Le secrétaire de séance : Mme WILHELM Caroline.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 15 janvier 2024
2. Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables
3. Chasse : permissionnaires
4. Délégation au maire : admission en non-valeur des créances irrécouvrables
5. Urbanisme
6. Préparation budgétaire
7. Divers

1. – APPROBATION du PROCES-VERBAL du 15 janvier 2024

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par Monsieur le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. – ACCELERATION de la PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

Dans le cadre de cet exercice de planification, les communes identifient les zones accélération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies renouvelables. Cela

permettra de répondre notamment aux enjeux de maîtrise énergétique, de solidarité entre les territoires et de transition écologique tout en redonnant la main aux élus locaux.

D'après l'article L.141-5-3 du code de l'énergie, ces zones sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables : éolien, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée.

En respect du cadre légal, pour définir ces zones d'accélération, le conseil municipal a organisé une concertation publique le 29 janvier 2024.

Cette concertation a donné les résultats suivants :

- Le principal potentiel sur la commune étant solaire, principalement thermique et photovoltaïque sur bâtiment, mais également au sol, il a été proposé d'inclure dans le périmètre d'accélération des EnR **toutes les constructions et parcelles situées dans toutes les zones urbaines du PLU** (y compris sur les bâtiments agricoles situés en Zone non constructible),
- Le potentiel éolien étant quasiment nul, il a été proposé de l'exclure du territoire,
- Le potentiel de méthanisation étant existant, il est décidé de l'inclure dans le périmètre d'accélération des EnR : il concerne l'ensemble des exploitations agricoles,
- La géothermie présente des risques sismiques et n'est par conséquent pas retenue,
- Aucun potentiel pour l'hydroélectricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions et demande le classement des zones nommées au titre des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies renouvelables.

3. – CHASSE COMMUNALE : permissionnaires

L'Association NEMROD, présidée par M. HERMANN Claude, adjudicataire de la chasse communale de KNOERINGUE, souhaite s'adjoindre quatre permissionnaires pour la période de chasse du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033 :

M. Thierry KAYSER, domicilié 14, rue des Romains, 68220 KNOERINGUE

M. José Carlos CARVALHO DA COSTA, domicilié 1B, rue Saint Exupéry 68300 SAINT-LOUIS,

M. Corentin, LOZANO GONZALEZ, domicilié 10, rue des Romains 68220 KNOERINGUE
M. Yannick BAUMANN, domicilié 4, rue de la Gare 68640 MUESPACH le HAUT

Le Conseil municipal, après examen des pièces du dossier, constate que tous les permissionnaires ont leur séjour principal à moins de 100 km à vol d'oiseau du territoire de chasse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord aux nominations de MM. Thierry KAYSER, José Carlos CARVALHO DA COSTA, Corentin LOZANO GONZALEZ et Yannick BAUMANN au titre de permissionnaires de la chasse communale, suite à l'avis favorable de la Commission Consultative Communale de la Chasse réunie le 8 février 2024.

32

4. – DELEGATION au MAIRE : admission en non-valeur des créances irrécouvrables

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, de déléguer au Maire sa compétence pour admettre en non-valeur les créances inférieures à 100 €.

5. - URBANISME

5.1. – Documents d'urbanisme

Monsieur le Maire présente les différentes demandes déposées en mairie depuis le dernier Conseil Municipal :

Documents d'urbanisme	Lieu/Adresse	Motif	Avis
DP Munch Pascal	9, rue d'Altkirch	Piscine	En cours
DP Ammann Sébastien	19, rue du Gué	Panneaux photovoltaïques	En cours
DP SCEA Groelly	30, rue Eugène Wacker	Panneaux photovoltaïques	En cours

6. – PREPARATION BUDGETAIRE

6.1. – Subvention aux associations

Les subventions à verser aux associations ont fait l'objet d'une concertation. Les attributions seront portées dans le Budget Primitif qui sera voté le 25 mars 2024.

6.2. – Travaux

Divers devis sont présentés au Conseil :

- Installation d'une fontaine en grès rose des Vosges pour 12 958.20 € TTC dans la rue principale du village,
- Pose de carrelage sur le balcon de l'ancienne école pour un coût global de 3 866.50 € TTC,

- La pose d'un dispositif de sonorisation dans la salle polyvalente estimé à 8 083.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'engager ces travaux en 2024. Il convient, préalablement à tout commencement de travaux, de demander d'autres devis à titre de comparaison.

7- DIVERS

7.1. – Avertisseur sonore

Monsieur le Maire informe que la sirène du clocher ne peut être déposée, notamment en raison de l'absence d'un CPI dans la commune, dans la mesure où elle constitue toujours un dispositif d'alerte. Par conséquent, la poursuite de sa maintenance sera maintenue.

7.2. – Haut-Rhin propre (Elsass putz)

La manifestation se tiendra le 6 avril 2024. Comme à son habitude, les membres du Conseil Municipal y participeront, en espérant rallier d'autres personnes à cette noble cause.

7.3. – Journée citoyenne et du fleurissement

La journée citoyenne est programmée pour le 1^{er} juin 2024. Elle sera précédée de la journée du fleurissement prévue le 18 mai 2024.

Le Conseil Municipal compte sur une participation massive de la population lors de ces deux journées qui constituent, désormais, des dates incontournables dans le calendrier communal.

7.4. – Conteneurs enterrés

Madame WILHELM Caroline présente un projet d'enfouissement de conteneurs de déchets recyclables.

Elle cite en exemple le modèle de Folgensbourg (une plateforme de 10m x 6m) qui a coûté la somme de 100 000 € environ. Le reste à charge pour la commune étant de 15 000 € après aides diverses déduites.

Même si ce projet n'est pas d'actualité immédiate, Madame WILHELM Caroline se charge d'en étudier le financement.

Aucun membre n'ayant à intervenir, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h00.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 15 janvier 2024
2. Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables
3. Chasse : permissionnaires

4. Délégation au maire : admission en non-valeur des créances irrécouvrables
5. Urbanisme
6. Préparation budgétaire
7. Divers

33

<p>Tableau des signatures pour l’approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de Knoeringue de la séance du 12 février 2024</p>

Nom et Prénom	Qualité	Signature
UEBERSCHLAG André	Maire	
WILHELM Caroline	2^{ème} adjointe et secrétaire de séance	

